



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
13 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique Quarante-sixième session Bonn, 8-18 mai 2017

Point 6 b) de l'ordre du jour  
**Questions relatives à l'état de la science et à l'examen  
Portée du prochain examen périodique de l'objectif global  
à long terme au titre de la Convention et des progrès  
d'ensemble accomplis dans sa réalisation**

### Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-sixième session Bonn, 8-18 mai 2017

Point 14 de l'ordre du jour  
**Portée du prochain examen périodique de l'objectif global  
à long terme au titre de la Convention et des progrès  
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

## **Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

### **Projet de conclusions proposé par les Présidents**

#### **Additif**

### **Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À leur quarante-sixième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session :



## Projet de décision -/CP.23

### **Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* le paragraphe 10 de la décision 10/CP.21,

*Prenant note* de la recommandation formulée par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à leur quarante-sixième session, concernant la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation,

*Décide* que l'examen de la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation devra être repris par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à leur cinquantième session (juin 2019) en vue de formuler pour examen à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (novembre 2019) une recommandation qui tiendra compte des travaux pertinents sur le bilan mondial menés par le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, le dialogue de facilitation devant se tenir en 2018 et les processus d'examen technique<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 46, et FCCC/SBI/2016/8, par. 132.